



Vous accompagner, notre priorité

**Groupe Arthaud & Associés**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre Auvergne Rhône Alpes – Membre de la Compagnie régionale de Lyon - Riom  
75 rue de la Villette – 69003 LYON - Tél : 04-78-18-33-49

**FEDERATION FRANCAISE DES ENTREPRISES DE CRECHES**

117 - 123, rue d'Aguesseau

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

*Re*



Vous accompagner, notre priorité

**Groupe Arthaud & Associés**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre Auvergne Rhône Alpes – Membre de la Compagnie régionale de Lyon - Riom  
75 rue de la Villette – 69003 LYON - Tél : 04-78-18-33-49

**Fédération Française des Entreprises de  
Crèches**

117-123, rue d'Aguesseau  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

À l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DES ENTREPRISES DE CRECHES,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DES ENTREPRISES DE CRECHES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisations des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

À Lyon, le 29 mai 2023



**ADSUM**

**Pierre COULON**

**Commissaire aux comptes**

## ANNEXE

### DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	1 757	1 757		
<i>Immobilisations financières</i>	459		459	459
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 216</b>	<b>1 757</b>	<b>459</b>	<b>459</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i>Stocks et en-cours (autres que marchandises)</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	94 009	5 753	88 257	22 814
<i>Autres</i>	103 816		103 816	118 388
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités (autres que caisse)</i>	181 688		181 688	228 812
<i>Caisse</i>				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>379 513</b>	<b>5 753</b>	<b>373 760</b>	<b>370 013</b>
<b>REGULARISATION</b>				
<i>Charges constatées d'avance</i>	5 491		5 491	612
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Autres comptes de régularisation</i>				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>5 491</b>		<b>5 491</b>	<b>612</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>387 220</b>	<b>7 510</b>	<b>379 710</b>	<b>371 085</b>
<i>Legs nets à réaliser :</i>				
<i>acceptés par les organes statutairements compétents</i>				
<i>autorisés par l'organisme de tutelle</i>				
<i>Dons en nature restant à vendre :</i>				

## Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<i>Fonds propres</i>		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
<i>Résultat de l'exercice</i>	38 034	19 157
<i>Report à nouveau</i>	242 265	223 108
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>280 299</b>	<b>242 265</b>
<i>Autres fonds associatifs</i>		
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
<i>Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Droits des propriétaires (Commodat)</i>		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>280 299</b>	<b>242 265</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>10 000</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES</b>		
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>		
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	30 293	63 540
<i>Autres</i>	69 119	55 280
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>99 411</b>	<b>118 820</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>379 710</b>	<b>371 085</b>
<i>(1) Dont à plus d'un an (a)</i>		
<i>Dont à moins d'un an (a)</i>	99 411	
<i>(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque</i>		
<i>(3) Dont emprunts participatifs</i>		
<i>(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		



## Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
<i>Ventes de marchandises</i>		
<i>Production vendue (biens et services)</i>	21 028	11 939
<i>Production stockée</i>		
<i>Production immobilisée</i>		
<i>Subventions d'exploitation</i>	81 786	97 116
<i>Cotisations</i>	407 773	367 131
<i>Autres produits</i>	36 276	27 496
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>546 863</b>	<b>503 681</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
<i>Achats de marchandises</i>		
<i>Variation des stocks (marchandises)</i>		
<i>Achats d'approvisionnements</i>		
<i>Variation des stocks (approvisionnements)</i>		
<i>Autres charges externes</i>	258 825	269 350
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	1 878	864
<i>Rémunérations du personnel</i>	178 394	158 657
<i>Charges sociales</i>	69 946	69 243
<i>Dotations aux amortissements</i>	167	
<i>Subventions accordées par l'association</i>		
<i>Autres charges</i>	13	1
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>509 223</b>	<b>498 114</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>37 640</b>	<b>5 567</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>395</b>	<b>127</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>13 462</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>38 034</b>	<b>19 157</b>



# Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FFEC FEDERATION FRANÇAISE DES ENTREPRISES DE CRECHE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 379 710 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 38 034 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2023 par les dirigeants de l'association.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément au règlement ANC N°2018-01 du 20/04/2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

# Règles et méthodes comptables

## Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

## Faits caractéristiques

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Les comptes annuels comportent, en produits, une provision pour une subvention à recevoir de la part de l'APNESAP à hauteur de 82K €, somme qui sera perçue courant 2023.

Dans le cadre d'un litige qui oppose l'Association à l'un de ses anciens adhérents, une provision de 10k€ a été comptabilisée sur l'exercice 2017.

En date du 22 mars 2023, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formulé par l'ancien adhérent, la provision n'est donc pas maintenue.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	1 757			1 757
<i>Immobilisations financières</i>	459			459
<b>Total</b>	<b>2 216</b>			<b>2 216</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	1 757			1 757
<i>Immobilisations financières</i>				
<b>Total</b>	<b>1 757</b>			<b>1 757</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>459</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 203 775 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	459		459
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	94 009	94 009	
<i>Autres</i>	103 816	103 816	
<i>Charges constatées d'avance</i>	5 491	5 491	
<b>Total</b>	<b>203 775</b>	<b>203 316</b>	<b>459</b>
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

#### Produits à recevoir

	Montant
<i>Clients, adhérents, usagers-Facture</i>	4 500
<i>Frss-R.R.R. à obtenir</i>	708
<i>Produits _ recevoir</i>	103 108
<b>Total</b>	<b>108 316</b>

## Notes sur le bilan

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Litiges</i>	10 000				
<i>Garanties données aux clients</i>					
<i>Pertes sur marchés à terme</i>					
<i>Amendes et pénalités</i>					
<i>Pertes de change</i>					
<i>Pensions et obligations similaires</i>					
<i>Pour impôts</i>					
<i>Renouvellement des immobilisations</i>					
<i>Gros entretien et grandes révisions</i>					
<i>Charges sociales et fiscales</i>					
<i>sur congés à payer</i>					
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>					
<b>Total</b>	<b>10 000</b>				
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
<i>Exploitation</i>			10 000		
<i>Financières</i>					
<i>Exceptionnelles</i>					

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 99 411 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	30 293	30 293		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	69 077	69 077		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>	42	42		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
<b>Total</b>	<b>99 411</b>	<b>99 411</b>		
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>(**) Dont envers les associés</i>				

#### Charges à payer

	Montant
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARV</i>	16 759
<i>Personnel-Ch._ payer-Pr._ rec.</i>	6 520
<i>Personnel - autres charges à payer</i>	19 035
<i>Primes de bilan CAP</i>	1 860
<i>Org.soc.-Ch._ payer-Pr._ rec.</i>	3 732
<i>Charges sociales - charges à payer</i>	1 525
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	1 858
<i>Clients, adh, usagers-R.R.R. à acco</i>	42
<b>Total</b>	<b>51 330</b>

## Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées avance</i>	5 491		
<b>Total</b>	<b>5 491</b>		



## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 2 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
<i>Cadres</i>		2	2	2
<i>Employés</i>				
<i>Ouvriers</i>				
<i>Contrat Emploi Solidarité</i>				
<i>Contrat de Qualification</i>				
<i>Contrat Retour Emploi</i>				
<i>Contrat initiative Emploi</i>				
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

### Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
<i>Bénévolat</i>	66 456	74 628
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Dons en nature</i>		
<b>Total</b>	<b>66 456</b>	<b>74 628</b>
<b>Emplois</b>		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mise à disposition gratuite de biens et services</i>		
<i>Prestations</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
<b>Total</b>		